

La juste attitude du chrétien catholique face à l'obéissance

Jeudi 29 août 2019 Pierre Vignon

Dans les reproches qui me sont faits régulièrement, un des plus stupides consiste à m'accuser de désobéissance. Avec ce mot à la bouche, les bigotes et dévots pensent clore définitivement la discussion. Même si j'ai les limites inhérentes à la condition humaine, personne ne peut m'attaquer sur le point de l'obéissance et certainement pas mes supérieurs. Et si attaque il y a, elle est nécessairement fondée sur une fausse théologie et sur une spiritualité déviante. C'est pourquoi j'ai pris la peine de tirer du trésor de la Tradition de l'Eglise l'histoire pratiquement inconnue de l'évêque anglais de Lincoln au XIII^e siècle, Robert Grosseteste. C'est son histoire que je vais maintenant vous raconter. Prenez la peine de la lire car elle vous édifiera au sens profond du terme, c'est-à-dire qu'elle vous fera grandir spirituellement.

Certains trouveront avec raison que je raconte un peu mon histoire au travers d'une autre histoire et ils n'auront pas tort. Dans son extrême finesse, Marcel Pagnol nous en avait donné l'exemple classique avec le récit du *Pompon* et de la *Pomponnette*. Mais il ne faudra pas se tromper dans les équivalences car je ne me prends pas pour Robert Grosseteste qui était un savant et un saint. Le véritable enjeu de cette aventure médiatique inopinée, ça n'est finalement pas le Cardinal Philippe Barbarin, ni modestement moi-même, mais un sujet qui nous dépasse tous, l'obéissance. L'obéissance est une nécessité, surtout dans l'Eglise, mais si elle est mal comprise et mal vécue, elle cesse aussitôt d'être une vertu et devient un moyen d'emprise de la part de l'autorité qui en est rendue fautive par le fait-même et un moyen d'abêtissement de la part du croyant qui est transformé de baptisé libéré par le Christ en sectateur qui consent à sa décrébration. Dieu attend de nous l'obéissance par amour d'hommes libres et pas un vil aplatissement servile. [1]

Encore une précision qui ne sera pas inutile à ceux et celles dont la compréhension ne serait pas totalement lumineuse. Dans l'histoire qui suit, Robert Grosseteste fait face au Pape Innocent IV. A moins d'être mal intentionné, on ne peut pas en déduire pour moi la moindre désobéissance envers le Pape François dont je reconnais dans la foi le rôle plénier quand il s'en tient au domaine précis que la doctrine chrétienne lui attribue. Mais venons-en au fait.

Le Memorandum de l'évêque Robert Grosseteste

Le troisième jour des ides de mai 1250, c'est-à-dire le 13 mai, à Lyon, vraisemblablement dans la primatiale Saint-Jean à moins que ça n'ait été à Saint-Just, l'évêque anglais de Lincoln, Robert Grosseteste (né peu avant 1170, mort le 8 octobre 1253), fut reçu solennellement en audience par le pape Innocent IV entouré de ses cardinaux. Robert qui était évêque depuis 1235 avait déjà participé au premier concile de Lyon en 1245 et s'y était déjà fait remarquer par ses analyses sur la situation de l'Eglise.

Lors de cette audience de 1250, comme il est dit dans les parchemins qui sont parvenus jusqu'à nous [2], assisté de l'archidiacre Richard d'Oxford, il remit au pape et à trois cardinaux le rouleau de son discours, non sans avoir « capté la bienveillance » et « suscité l'attention » de la part des grands personnages auxquels il désirait faire passer son message.

Il vaut la peine d'entendre la synthèse de sa présentation des maux de l'Eglise. Partant de la sainteté de la Trinité et de la mission de salut du Christ, il montre la vie sainte des apôtres sanctionnée par le martyre, et il en vient aux problèmes de l'Eglise (« sed vae, vae, vae ! ») [3] en citant les prophètes [4]. Il expose la défection et la multiplication des mauvais pasteurs ainsi que la limitation [5] du pouvoir pastoral des évêques par la Curie. De même, dit-il, que les bons pasteurs et leur développement avec la liberté dans le pouvoir pastoral sont la cause de l'expansion de la foi et de la religion chrétienne, sa diminution et sa disparition sont causées nécessairement par la multiplication des mauvais pasteurs et la réduction par la Curie romaine du pouvoir pastoral des évêques. Il montre clairement leurs vices [6]. Alors que les pasteurs devraient être de par leur charge comme la lumière et le

soleil qui illumine et vivifie ce monde, en faisant le contraire de leur mission, ils y répandent de denses ténèbres et contribuent à sa perte en le rendant froid et corrompu.

Et c'est là que Robert Grosseteste, rare dans toute l'histoire de l'Eglise, [7] ne recule pas et montre que la cause de tout ce mal est la Curie elle-même [8]. Non seulement elle ne lutte pas contre le mal pour le dissiper et le purger mais elle le crée en distribuant les bénéfices moyennant finances. Les responsables de l'Eglise donnent la charge pastorale à des incapables, à des inexpérimentés et à ceux qui ignorent l'art du gouvernement. Alors que le siège de Pierre devrait être le soleil spirituel de l'Eglise, comme il n'accomplit pas sa mission, l'Eglise dépérit. Si le pape et les évêques, qui sont revêtus de la personne du Christ dont ils ont la charge d'accomplir les œuvres de lumière et de salut, n'accomplissent pas leur mission, ils se séparent du Christ et de son corps qui est l'Eglise. Ce dernier point est très important car si le pape et les évêques se séparent du corps de l'Eglise qu'ils sont chargés de construire, ils perdent par le fait-même la légitimité de leur autorité.

Robert donne quatre causes pour ce mal entretenu par le Siècle de Pierre. Elles relèvent bien entendu de la situation de l'Eglise à cette époque dont le fonctionnement financier venait des bénéfices, système qui avait été totalement détourné de son but [9]. *Primo*, comme il l'écrit, à cause des exemptions pontificales des monastères qui empêchent les évêques d'y mettre bon ordre quand ils constatent des abus [10]. *Secundo* à cause du pouvoir royal qui empêche l'évêque de faire son travail. *Tertio* par la possibilité de l'appel à Rome et *quarto* au métropolitain dont les clercs fautifs se servent pour faire durer les procès et ne jamais être punis pour leurs exactions. On verra pourtant que ces constatations d'il y a 770 ans n'appartiennent pas tout à fait au passé.

La lettre 128 au pape Innocent IV [11] : « filialiter et obedienter non obedio sed contradico et rebello ».

D'après les chroniqueurs de l'époque, le pape ne fut pas content du tout et voulait sévir contre Robert mais comme il s'agissait d'un des plus grands et des plus saints savants de son époque, les cardinaux réussirent à calmer sa fureur. Cependant, Innocent IV Sinibaldi dut en garder un ressentiment car trois ans plus tard, il envoya une bulle comminatoire à l'évêque de Lincoln pour qu'il confère un bénéfice à son très jeune neveu Federico da Lavagna. La bulle que nous avons toujours, parfaite au regard du droit canon mais certainement pas à celui de la morale et de la théologie, ne laissait pas la possibilité de désobéir à Robert Grosseteste.

Robert était par ailleurs un évêque tout à fait obéissant au Pape [12]. Il va se surpasser dans la lettre 128. Il y explique que la sainteté du siège apostolique ne peut agir qu'en fonction de l'édification de l'Eglise et non pour sa destruction [13]. Or l'attribution autoritaire d'un bénéfice à quelqu'un qui n'est pas capable d'en exercer la fonction, uniquement pour qu'il soit doté financièrement, est un abus de pouvoir qui détruit l'Eglise. Et donc Robert écrit une formule immortelle : « je désobéis de façon très filiale et très obéissante, je m'oppose et je me rebelle » [14]. Il le fait en raison de son obéissance envers ce que devrait être la mission du Pape, pour l'amour de l'unité du corps du Christ et en raison du péché évident qu'est cette demande d'avantage financier pour un des siens. [15]

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Cette histoire authentique, qui n'est pas connue en dehors du cercle des spécialistes, comporte des leçons pour aujourd'hui. Certes le système bénéficial a été supprimé mais l'exemption des religieux a traversé les siècles. Il est toujours aussi difficile pour un évêque, voire une conférence épiscopale, d'intervenir pour faire cesser des abus. [16] Les exemples sont légion. Lorsque les évêques parviennent à lancer, enfin, une procédure, il est très fréquent que de puissants protecteurs occultes de la Curie romaine fassent avorter le dossier. L'exemption s'est même étendue sans le dire aux Communautés dites nouvelles. Pour les plus importantes, notons les Légionnaires du Christ, le mouvement Néocatéchuménal, Communion et Libération, l'Opus Dei, les Focolari et le Renouveau charismatique International. Les deux scandales Vatileaks sont la partie visible de leurs combats feutrés au sein de la Curie romaine.

On peut continuer aujourd'hui à agir en toute impunité dans l'Eglise malgré les déclarations régulières du Pape François dans ses homélies du matin. Le système médiéval d'enfouissement des affaires dont se plaignait Robert Grosseteste existe plus que jamais. Quand le Pape François a voulu instituer un tribunal pour juger les évêques, la Curie tout entière s'est liguée pour faire avorter le projet et y est parvenue. Lorsque François a publié le Motu proprio « Comme une mère aimante », des mains expertes ont piégé le document de façon à le rendre inutilisable. Et dans le dernier Motu proprio « Vous êtes la lumière du monde », François n'a pas pu instituer une justice indépendante. Le traitement des affaires de couverture des abus dans l'Eglise se fait toujours comme au moyen-âge, de façon tout aussi médiévale, dans un appel à l'archevêque métropolitain. Les méthodes dénoncées à Lyon en 1250 sont toujours non écrites et en vigueur. Les cardinaux et évêques qui ont dans leur grande majorité couvert des faits d'abus de pouvoir, de viol de conscience, de crimes et délits sexuels ne risquent toujours rien. Tout cela est canoniquement parfait et irréprochable, tout comme l'était la bulle d'Innocent IV en faveur de son jeune neveu Frédéric [17]. Sauf qu'elle était immorale ! On constate encore l'abus du droit sous

toutes ses formes par la Curie et l'épiscopat dans son ensemble pour justifier envers et contre tout, surtout contre l'évidence [18], leur façon d'agir. Là aussi les exemples sont légion.

Le cauchemar d'Innocent IV et la possible victoire de Robert

Dieu protégea Robert Grosseteste des représailles d'Innocent IV. Il mourut avant que celui-ci, très contrarié, n'ait pu sévir contre lui. Dans sa *Grande Chronique*, Matthieu Paris raconte avec un réalisme tout médiéval les tourments de conscience du pontife : « un jour que le Seigneur pape, irrité outre mesure, voulait, malgré la désapprobation de tous les frères cardinaux, faire jeter les os de l'évêque de Lincoln hors de l'église, et le précipiter dans une telle infamie qu'il fût proclamé dans le monde entier païen, rebelle et désobéissant, il ordonna qu'une lettre contenant cette injonction fût écrite et adressée au Seigneur roi d'Angleterre. » Mais, la nuit suivante, Robert apparut au pape et lui planta son bâton pastoral [19] dans le côté en lui disant « Sinibald, misérable pape », « tu as reçu d'un œil orgueilleux mes avis salutaires », « le Seigneur ne souffrira point que tu aies désormais aucun pouvoir sur moi. » Innocent IV mourut l'année suivante.

Un point précisé par Robert n'a pas été développé, celui de la limitation du pouvoir pastoral des évêques par la Curie. C'est toujours d'actualité malgré la timide proposition faite par François d'une église synodale. Dans le peuple de Dieu, on espère et on attend cette Eglise davantage synodale. Il est évident que les successeurs des apôtres que sont les évêques en communion avec le successeur de Pierre ne peuvent plus continuer à gouverner l'Eglise de la façon monarchique médiévale qui est encore souvent la leur [20]. La révocation de ma fonction de Juge par le cardinal Barbarin et les onze autres évêques à sa botte de la région Auvergne-Rhône-Alpes en est une cuisante illustration pour ce qui leur reste d'amour-propre et de sens du ridicule. [21] L'opinion publique ne s'y trompe pas. Je ne sais pas de quel bâton je disposerais après ma mort pour aller le pointer à l'endroit juste ; en attendant, je ne regrette pas de suivre ma conscience et de constituer, par le fait-même, un aiguillon qui rappelle les autorités à leur devoir. [22] Je ne saurais pour autant confondre ma prise de tête avec ma hiérarchie avec celle de Robert Grosseteste qui était un saint et que les papes ont fait exprès de ne pas canoniser. [23]

Père Pierre Vignon, prêtre, juge révoqué de l'officialité interdiocésaine de Lyon, Saint-Martin-en-Vercors, le
21 août 2019.

[1] Jn 15,15

[2] S. Gieben, Robert Grosseteste at the papal curia, *Collectanea franciscana* 41 (1971), p. 340-393.

[3] Mais hélas, hélas, hélas !

[4] Michée 7, 1-2 ; Jérémie 12, 10-11

[5] coarctatio

[6] Entre l'orgueil et l'avarice, il les décrit luxuriosissimi, fornicatores, adulteri, incestuosi

[7] Mais pas le seul : femmes saintes et hommes saints ont souvent protesté au nom de l'évangile et se sont fait persécuter. Il suffit de penser au bienheureux Antonio Rosmini (1797-1855), auteur du livre *Les cinq plaies de la sainte Eglise* mis à l'index en 1849. Le journaliste italien Gian-Luigi Nuzzi a révélé lors du scandale Vatileaks que sa béatification avait coûté plus de 750 000 euros à l'ordre qu'il a fondé. Comme quoi l'argent, tout comme au moyen-âge, n'a pas vraiment d'odeur pour la Curie romaine.

[8] Causa, fons et origo hujus est haec Curia

[9] Et qui le sera pour les siècles suivants avec une aggravation quand les rois, comme celui de France, réussiront à en prendre le contrôle pour les distribuer à de grands seigneurs dont les objectifs n'avaient rien d'évangélique.

[10] fornicentur, adulterentur seu quacumque agant enormia et diabolica

[11] Cet acte de désobéissance des saints a été occulté dans l'Eglise catholique. C'est pourtant le même esprit que celui de l'évêque Robert qui a animé par exemple les grands témoins que furent les fondateurs d'Esprit et de Témoignage Chrétien pendant la dernière guerre. Le père Yves de Montcheuil (1900-1944) a théologiquement bien défini les limites de l'autorité des évêques qui n'est légitime qu'au regard du bien commun. Je ne sais pas s'il a connu l'épisode de Robert Grosseteste, mais il se sert de la même et imparable argumentation que lui. Un pape ou un évêque ne peut pas se réfugier derrière la notion d'obéissance imposée aux fidèles de façon arbitraire. C'est une faute qui est pourtant souvent commise.

[12] On se tromperait gravement si on pensait que cet article est destiné à nourrir une certaine désobéissance civile dans l'Eglise catholique. Pour être légitimes, l'autorité et l'obéissance doivent respecter le bien commun. Cf. les articles 1902, 1903 et 1921 du Catéchisme de l'Eglise catholique. Celui qui obéit bêtement à l'ordre d'une autorité qui veut s'imposer en dehors du bien commun devient complice de cet abus. C'est toute la question des dérives sectaires internes au fonctionnement de l'Eglise. En ayant un faux sens de l'obéissance, exercée sans être réfléchie, on laisse la place libre aux supérieur(e)s autocratiques qui ont si peu de spiritualité et de théologie qu'ils ne supportent pas la moindre contestation. C'est contraire à la sagesse des saints comme on le voit par exemple dans les œuvres de saint Vincent Pallotti (1795-1850) qui recommande de ne pas confier le gouvernement aux personnes qui sont possédées par l'esprit de domination. C'est même un devoir moral et chrétien de s'opposer à de tel(le)s supérieur(e)s.

(http://oocc.sac.info/oocc/volume_1/2898.html?hl=Dominare%2C%20spirito%20di%20-).

[13] Haec est enim potestatis plenitudo, omnia posse in aedificationem sunt et non in destructionem.

[14] Filialiter et obedienter non obedio, sed contradico et rebello

[15] Dans le cas, le détournement de l'obéissance pour un avantage financier est un exemple clair. Mais il existe tous les détournements en vue de réaliser une idéologie, ou d'imposer la spiritualité d'un mouvement, ou de recommander des hommes aux mœurs douteuses comme l'a révélé le livre de Frédéric Martel. Par exemple, durant les dix dernières années du pape Jean-Paul II qui était malade, deux personnes, le cardinal Sodano et le secrétaire Stanislas Dziwisz, ont gouverné l'Eglise de façon occulte en faisant monter dans la hiérarchie catholique des personnes qui n'en avaient pas les qualités ni les mœurs requises. On paye entre autres aujourd'hui les graves erreurs commises durant ces dix années. On paye aussi les erreurs financières de l'évêque Marcinkus qui avait eu le suprême cynisme d'affirmer qu'on ne gouvernait pas l'Eglise avec des Ave Maria.

[16] La Conférence des Evêques de France s'est dotée d'une Cellule pour les Dérives sectaires internes à l'Eglise mais son action est très amoindrie par les protections cardinalices dont jouissent ostensiblement certains supérieurs et fondateurs sans oublier les supérieures et fondatrices, pourtant convaincus de malversations à Rome. Ces conflits d'autorité créent de très grands troubles dans l'Eglise en rendant la réforme impossible. Les courtisans, intrigants et arrivistes de tout poil savent parfaitement exploiter ce triste état de fait pour jouir de l'impunité dans leurs méfaits.

[17] Pour qui connaît l'histoire des papes, la délimitation entre fils et neveu n'a jamais été très claire.

[18] Cf. la formule de Jean Cocteau : « Un général ne se rend jamais, même à l'évidence ».

[19] Sa crosse

[20] Mais pas toujours. La nomination de l'archevêque de Reims, M^{gr} Eric de Moulins-Beaufort, comme président de la Conférence des Evêques de France laisse pour le moment la place à tous les espoirs. De par sa haute formation et la qualité de son parcours humain et spirituel, il a l'étoffe pour non seulement prendre en charge les destinées de l'Eglise de France mais également les initiatives audacieuses qui nous éviteront la disparition pure et simple. Le repli sur les solutions répétitives et sans imagination des ensoutanés et des encolromanés est voué d'avance à l'échec. Nous avons besoin d'évêques visionnaires, capables de s'abstraire suffisamment de l'aspect institutionnel pour innover avec des initiatives qui dégageront les voies de l'avenir. Nous n'avons plus le temps pour de nouvelles déceptions. Il nous faudra pourtant subir encore longtemps les nominations de minets-évêques dues à l'activité pelotique du Nonce Ventura.

[21] Comment accepter, comme cela se fait couramment, qu'un évêque soit en même temps juge et partie dans les procédures de l'Eglise ? En étant juges en leurs causes, il est impossible de ne pas y mêler la passion au lieu de la Justice et le ressentiment à la place du Droit, comme cela a été fait pour moi par le Cardinal Barbarin et les évêques de sa région. Je n'étais pas un prêtre à juger pour un délit caractérisé mais quelqu'un à faire taire pour avoir trop bien parlé ou au moins quelqu'un sur lequel exercer un pouvoir arbitraire pour dissuader les autres de se mettre aussi à parler. On peut appliquer à cette situation la réponse de Jésus dans sa passion (Luc 19, 40) : « Si eux se taisent, les pierres crieront ». Outre le bonheur que j'ai de m'appeler Pierre, il faut reconnaître que les pierres crient avec ce que les ultras appellent le lynchage médiatique. On ne peut mieux essayer d'escamoter ainsi la réaction unanime de l'opinion publique.

[22] Malgré les tentatives internes à l'Eglise pour me discréditer et faire de moi un désobéissant, voir un « ennemi de l'Eglise », personne n'est parvenu à me faire sortir de l'obéissance. C'est pourquoi la géniale formule de Robert Grosseteste mérite d'être davantage connue.

[23] Le diocèse de Lincoln serait bien inspiré d'introduire la béatification et la canonisation équipollente (système employé pour les saints qui ne l'ont pas été dans les siècles passés) de Robert Grosseteste, lui que le chroniqueur Matthieu Paris a appelé un « homme d'une grande humilité ». Il lui en fallait en effet pour oser tenir tête au nom de la justice et de la vérité à l'homme tout-puissant qu'était le pape Innocent IV.

Source : <https://www.lenversdudecor.org/La-juste-attitude-du-chretien-catholique-face-a-l-ht>

•